



prise en charge de surconsommation électrique garantie descenal

Par **vassago076**, le **15/01/2011** à **18:37**

Bonjour,

j'ecrit ce poste car nous avons fait construire une maison individuelle équipée d'un conduit de cheminée constituer de raccord inox (type poujolat), la veille de Noël suite à des odeurs inquiétantes je suis monter dans mon grenier et là je me suis rendu compte qu'un des raccords s'était percé, j'ai donc stoppé le feu dans la cheminée et contacté la garantie descenal et un technicien est venu voir le problème, ce dernier nous a confirmé un défaut de fabrication, cependant cela fait 3 semaines que ce technicien doit contacter un professionnel pour effectuer le changement de cet élément mais cela traîne dans le temps, ne pouvant plus nous servir de notre cheminée nous sommes obligés d'utiliser nos radiateurs électriques et nous voyons notre facture d'électricité exploser, en 3 semaines nous sommes déjà à presque 3 fois notre consommation habituelle pour 2 mois avec notre cheminée.

je me suis permis de dire que la société de garantie descenal devait prendre la différence de facture EDF entre nos factures habituelles et celle qui nous sera délivrée pendant "le sinistre"

je souhaiterais donc savoir si l'info est bonne ou pas, j'espère donc que quelqu'un pourrait partager son expérience avec moi

cordialement